



# Le trait d'Union

Document militant d'information syndicale n°11



## L'inégalité : un ordre pas si juste qu'il y paraît !

d'après Pierre Kaldy. Figaro 15/11/2007  
« les capucins en grève contre les inégalités de salaires »

Le célèbre primatologue Frans de Waal démontre, au cours d'une expérience avec des grains de raisin et des rondelles de concombre, l'**aversion de ces primates à l'iniquité**.

**Que fait un singe s'il finit par remarquer qu'il est moins bien rétribué que son voisin pour un même travail ?**

**Il cesse toute collaboration et entame une grève sur le tas !**

**Une étude conduite sous la houlette du célèbre primatologue Frans de Waal (PNAS, 13 novembre 2007) démontre que les capucins ont une «aversion pour l'iniquité» et sont sensibles à la récompense qu'ils reçoivent non seulement par rapport à l'effort fourni mais aussi par rapport aux autres. Dans le test, ils finissent par se mettre en colère lorsqu'en échange d'un jeton, ils ne reçoivent qu'une tranche de concombre au lieu d'un grain de raisin comme leur voisin. Ils vont même jusqu'à jeter en l'air le jeton et la nourriture, qu'ils auraient acceptés sans élément de comparaison.**

### Les Affaires Maritimes : le laboratoire de la DGPA.

Les personnels des Affaires Maritimes, longtemps confinés dans leur « administration de proximité » à « dimension familiale » ont été versés dans le plus grand ministère après celui de l'éducation nationale sans coup férir. « **Accoutumés** » à **subir des distorsions de traitements importantes entre collègues de statuts différents, ils n'ont que peu remarqué, au début, la discrimination dont ils étaient victimes au sein du personnel civil du ministère de l'Équipement.**

À force de sucer du concombre, quand les autres beaucoup plus nombreux se partageaient le raisin, de la colère a fini par monter chez les agents. Au printemps 2006, après que les agents des Affaires Maritimes aient perdu en moyenne 8000 € de prime depuis 2000 sur leurs collègues de l'Équipement, une vague de protestation a traversé les quartiers. Événement historique, des services entiers ont été fermés, certaines spécialités ont « débrayé » dans toute la DAM à plus de 85 %. Cette journée n'a pas été vaine.

C'est en appui sur cette démonstration de force que le SNPAM-CGT négocie aujourd'hui contre la modulation des primes et pour leur augmentation, pour l'octroi de compléments fonctionnels, pour la reconnaissance des métiers et l'édification de passerelles pour la promotion des agents.

**La DGPA teste les limites. Elle jauge la capacité de résistance des agents à l'injustice et l'accoutumance de ses « cobayes marins » à être traité avec mépris. Les chantiers ouverts suite au mouvement du printemps 2006 ont bien vite été laissés en plan alors que rien n'est définitivement réglé pour autant.**

**Primes fonctionnelles, compléments géographiques, perspective de carrière, égalité devant l'accessibilité aux concours internes, reconnaissance des diplômes pour les inspecteurs OT, régime indemnitaire descend pour les navigants, passerelles vers les filières « équipement » ou « agriculture » ... tout reste à faire.**

**La réforme ministérielle actuelle ouvre de nouvelles perspectives que le SNPAM-CGT est prêt à dresser pour l'avenir. Pour le présent, nous exigeons de clore le travail entamé dans les chantiers « métiers et compétences » condition *sine qua non* pour préparer les prochaines étapes.**

Nos « nouveaux gestionnaires » nous imaginent diva à l'ego surdimensionné au motif que nous voudrions notre part équitable pour le travail fourni et l'énergie que nous mettons à l'accomplir. Ils nous ont endormi avec des berceuses pendant des lustres refusant de considérer nos spécificités.

Aujourd'hui nous travaillons au côté de nos collègues de l'Équipement parfois dans les mêmes bâtiments. Nous constatons que nous n'avons pas à rougir de notre « spécialité mer ». Loin de représenter une marque anecdotique qui justifierait notre marginalisation, elle constitue une réelle identité que nous demandons voir reconnue.

**Notre champ de compétence s'élargit, s'intensifie, se complexifie** en matière d'environnement, de suivi des marins, de contrôle de la sécurité des navires, de contrôle des pêches, de mise en place d'aires marines protégées, de gestion du littoral, de lutte contre les pollutions, de gestions des conflits d'usages, d'accompagnement des aides économiques, de protection domaine public maritime ...

**Nous voulons la reconnaissance de ces spécialités, nous n'acceptons pas d'être rétribués en cacahuètes.**

La DGPA harmonise actuellement les régimes indemnitaires des agents du MEDAD. Le SNPAM-CGT s'inscrit dans la démarche et souhaite une requalification des « métiers et compétences » aux Affaires Maritimes pour que l'harmonisation de nos activités soit effectuée sur celles existant au MEDAD et à l'Agriculture.

**Dés le départ, cela semble mal parti. En effet, pour des considérations qui nous échappent encore, la DGPA refuse que les inspecteurs des Affaires Maritimes bénéficient des mesures appliquées aux cadres A administratifs du MEDAD tout en écartant de leur appliquer les primes techniques (sic).**

Nous avons fait plusieurs interventions à ce sujet que vous pouvez consulter sur nos sites, s'il le faut, nous interpellons directement le ministre à ce sujet. L'administration nous emmène à marche forcée sur la constitution de macros corps interministériels. Qu'elle commence par reconnaître les qualités de ses agents et qu'elle leur serve un traitement comparable. Nous voulons clore dignement les chantiers ouverts et nous n'attendons pas 7 ans, le temps qu'il a fallu pour réévaluer les primes des B & C.

Les études montrent que chez les capucins (les primates pas les moines) « **l'aversion à l'iniquité est aussi proportionnelle au travail fourni : les singes qui s'attendaient à gagner plus en travaillant plus, réagissaient d'autant plus que leur propre récompense leur paraissait dérisoire.** ». Nous n'en sommes pas loin.

### Rétribution collective

D'où vient chez les singes capucins une telle sensibilité à un traitement qui leur paraît inégal ? Dans son passionnant ouvrage « Le Singe en nous » paru l'an passé, Frans de Waal explique : « **nous pensons que le sens d'une récompense proportionnée à l'effort fourni peut se développer dans un contexte de coopération [ ]. Les capucins sont parmi les singes les plus intelligents. Ils ont peut-être une sensibilité innée à ce qu'ils reçoivent en fonction de ce qu'ils font, puis leur sens de l'équité se développe en comparant avec les autres.** »

**Cette étude pourrait-elle plaider en faveur de la modulation des primes, système ô combien juste qui récompenserait les plus méritants ? Eh bien justement non ! Ce système de modulation annonce la discorde comme la nuée porte l'orage.**

En effet, premièrement la justice voudrait que chacun soit récompensé en fonction de son investissement personnel au regard de ses capacités propres. Deuxièmement, tous les agents de capacité équivalente ayant fourni le même travail devrait recevoir la même gratification.

Le système est intrinsèquement injuste car il est ainsi fait qu'il ne permet pas de récompenser au maxi tous les membres d'une même équipe même si le travail collectif effectué est irréprochable et que chacun a fourni le meilleur. La quantité de « récompenses » est fixée à l'avance, toute modulation ne ferait qu'accentuer l'injustice.

La recherche citée dans ce document rejoint ainsi les travaux de Daniel Kahneman, prix Nobel d'économie en 2002, sur l'importance que peut prendre la psychologie et les émotions dans les décisions économiques. Chez tous les singes l'aversion pour l'iniquité de traitement disparaît s'ils n'en sont que les spectateurs. **Les chercheurs ont constaté que les chimpanzés comme les capucins paraissent plutôt se réjouir d'une situation inéquitable s'ils en sont les bénéficiaires.** Ce n'est que chez certains êtres humains qu'apparaît finalement l'aversion au fait de bénéficier indûment de privilèges au regard de leurs congénères, qu'ils soient proches ou totalement étrangers.

**Cela ne semble pas naturel chez nos gestionnaires de nous traiter avec égalité, il est de la responsabilité du syndicat, de ses adhérents et de tous les agents concernés de l'exiger par la lutte et la revendication.**